

Réunion de restitution des résultats de l'étude complémentaire de création d'une plate-forme de compostage pour la valorisation des boues des stations d'épuration de l'arrondissement d'Argelès-Gazost, d'Ossun et de Juillan

12 janvier 2010 – Salle des fêtes, Agos-Vidalos

COMPTE-RENDU DE LA REUNION ET ENVOI DE LA SYNTHESE DE L'ETUDE

Personnes présentes :

Georges AZAVANT, Conseiller Général et Président du Comité de Rivière
Francis CAZENAVETTE, maire d'Argelès-Gazost, Patrick BERGUGNAT et Pierre GRAZIADEI

Jean-Louis GERBEAU, maire d'Agos-Vidalos

Joseph FOURCADE, maire de Ger

René THEIL, maire de Chèze

Jean CASSOU, délégué de la CCBA

Jacky IGAU, mairie de Villelongue

Bernard BERNES, mairie d'Ossun

Paulette BATS, mairie de Juillan

Jean-Claude LE BORGNE, mairie Luz-Saint-Sauveur

Claude TRESCAZES, mairie de Gavarnie

Robert CAMON, maire de Prechac

Serge CABAR, maire d'Ayzac-Ost et A. SAÛX

Jean-Paul BOUDET, maire de Villelongue

Claude VIELLE, mairie de Beaucens

Céline FUSTIER, SIVOM Lourdes-Est

Benoit LISCH, police de l'eau / DDT 65

Christine HAURET-CLOS, Conseil Général 65

Xavier DEMARSAN, Agence de l'Eau Adour-Garonne

Laurence DUROT, Contrat de Rivière Gave de Pau / SMDRA

Emmanuel PARENT, bureau d'études MPE

Ordre du jour de la réunion :

- Rappel du contexte et du déroulement de l'étude (tranches ferme et conditionnelle de l'étude et phase de consultation des élus),
- Restitution des résultats la phase 4 de l'étude (étude complémentaire),
- Questions diverses.

Etaient invités à cette réunion les membres du comité de pilotage de l'étude ainsi que les mairies et élus concernés.

Résumé de la réunion :

M. Georges AZAVANT, Président du Comité de Rivière, a introduit la réunion en rappelant le contexte de l'étude qui est réalisée dans le cadre du Contrat de Rivière Gave de Pau avec une maîtrise d'ouvrage SMDRA.

Puis, Melle Laurence DUROT, responsable du pôle Environnement du SMDRA, a refait un petit historique du déroulement de l'étude depuis son lancement en 2007 :

- Phase 1 : Diagnostic (avril-oct. 2007)
- Phase 2 : Propositions techniques et financières (novembre 2007)
- Phase 3 : Etude du mode d'organisation (fév.- juin 2008)
- Consultation des communes sur le projet (juillet 2008 - printemps 2009)
- Phase 4 : Etude complémentaire (fin 2009)

Emmanuel PARENT, responsable de l'étude initiale au sein de SESEAR (mis en liquidation en 2009) et maintenant responsable du bureau d'études MPE en charge de l'étude complémentaire, a présenté à l'assemblée un résumé des résultats de la **phase 4** de l'étude : étude de la faisabilité d'une plateforme de compostage pour les boues de stations d'épuration de l'arrondissement d'Argelès-Gazost, d'Ossun et de Juillan avec un gisement réduit après le désistement notamment de Lourdes et de Bagnères-de-Bigorre (2000 t de boues à traiter par an au lieu des 8000 t prévus au départ dans l'étude initiale).

☛ ***Voir document distribué en séance ci-joint pour les personnes absentes.***

Discussion suite à cette présentation :

Les personnes présentes ont été invitées à discuter de la suite à donner aux résultats de cette étude.

La question de la siccité des boues nécessaire pour le compostage (15 -16 %) a été soulevée par l'assemblée notamment par les gestionnaires de petites stations d'épuration qui ne possèdent pas de système de déshydratation pour leurs boues. Ils doivent donc, pour l'instant, utiliser la « déshydratation mobile » qui est une opération très coûteuse (situation de monopole) pour pouvoir envoyer leurs boues sur les seules plateformes de compostage présentes localement qui sont gérées par le même prestataire privé.

La possibilité de mutualiser les moyens pour réduire les coûts de déshydratation a été suggérée et il a été demandé au bureau d'études de prendre en compte cette problématique dans son chiffrage.

La notion de « produit » a également été soulevée avec la production d'un « compost normé » : contraintes, avantages, ...

Toutes ces questions trouveront une réponse dans le document de synthèse ci-joint. Ainsi, nous vous invitons à prendre connaissance des résultats de l'étude présentés dans la synthèse ci-jointe.

Avant de donner suite aux résultats de cette étude, le SMDRA doit maintenant consulter toutes les communes encore concernées par ce projet :

Ainsi, nous vous demandons (en tant que commune ou intercommunalité en charge de la gestion d'une station d'épuration toujours potentiellement intéressée par ce projet) **de vous prononcer par courrier ou par délibération, avant le 30 avril 2010, sur le choix d'un des scénarii proposés ci-après :**

1a- Rester en prestations externes privées de manière individuelle (contrat de prestation de service, commune par commune) ;

1b- Rester en prestations externes privées mais avec regroupement de la commande publique avec une option pour la déshydratation mobile ;

2a- Choix du Contrat de Partenariat Public Privé (PPP – cf. définition dans la synthèse p21) **avec une plateforme éloignée** type « Tarbes-Nord » ou autre en fonction des offres.

Se posera alors la question du **choix de la structure porteuse** de ce projet de PPP (SMDRA, mairie d'Argelès, autre structure intercommunale, ...).

2b- Choix du Contrat de Partenariat Public Privé avec une plateforme locale qui nécessite une implication forte des élus pour trouver un partenaire local avec un terrain susceptible d'accueillir la plateforme.

Se posera alors la question du **choix de la structure porteuse** de ce projet de PPP (SMDRA, mairie d'Argelès, autre structure intercommunale, ...).

Calendrier prévisionnel :

- **Consultation des collectivités par le SMDRA** : fin janvier – début février 2010
- **Réponses des collectivités attendues** : **au plus tard pour fin avril 2010**
- **En fonction des réponses / mai – juin 2010** : organisation par le SMDRA d'une réunion avec le comité de pilotage de l'étude et les élus concernés pour la poursuite ou non du projet avec un objectif fixé de contractualisation en 2011 dans le cas d'un PPP. Le deuxième semestre 2010 serait donc alors consacré à la désignation de la structure porteuse du PPP, au montage du cahier des charges du PPP et au lancement de l'appel d'offres.